

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

“Nous sommes rigoureux dans le travail pour la qualité de nos apprenants”

Date de la rentrée : 15 septembre 2025 à 07H00

- I- Classes disponibles : CI-CP1-CP2-CE1-CE2-CM1-CM2
CI : 4 ans et plus / CP1 : 5 ans révolus.

Dossier à fournir pour l'inscription

- 1 Copie légalisée de l'acte de naissance
- 1 Carnet de notes (voir Direction) – 1 photo d'identité
- 1 Chemise en papier propre (sous-main) pour dossier de l'élève

II- Frais d'inscription, d'assurance et de scolarité

- 1- Inscription + Assurance : 13 000 F (Don du carnet de correspondance) → Classe de passage.
- 2- Inscription + Assurance 15 000 F (Don du carnet de correspondance) → Classe d'examen CM2.

NB : L'assurance couvre les risques d'accident à l'école et sur le trajet “Domicile-Ecole, Ecole - Domicile”

3- Frais de scolarité

CI = 98 000 F ; CP1 au CE2 = 103 000 F ; CM1 = 118 000 F ; CM2 = 123 000 F

4- Modalités de paiement :

Classes	CI	CP1 au CE2	CM1	CM2
Tranches				
1 ^{ère} tranche à la rentrée	58 000 F	63 000 F	68 000 F	73 000 F
2 ^{ème} tranche au plus tard fin novembre	25 000 F	25 000 F	35 000 F	35 000 F
Dernière tranche au plus tard fin janvier	15 000 F	15 000 F	15 000 F	15 000 F

NB : - Le respect scrupuleux des tranches ainsi définies est obligatoire,

- Les frais d'inscription, d'assurance et d'avance sur écolage déjà encaissés ne sont pas remboursables quels que soient les motifs évoqués en cas de désistement ou d'abandon.
- Une année scolaire entamée est entièrement due,
- Une avance d'au moins 33 000 F est exigible à l'inscription pour les nouveaux et en ce qui concerne les anciens élèves, elle est exigible avant la reprise des classes pendant les vacances pour garantir sa place. Les anciens élèves doivent obligatoirement confirmer leur place pour la rentrée prochaine par le paiement de cette avance minimum.
- Les ordres de renvoi sont communiqués aux parents soit individuellement soit via la plateforme des parents soit par voie d'affichage.
- Les parents sont invités à respecter les trois tranches de paiement définies et à anticiper les paiements à cet effet pour éviter les renvois de nos chers élèves.
- Le retrait des carnets de notes du 1^{er} trimestre est conditionné par le paiement au moins de la 1^{ère} tranche de l'écolage et ceux du 2^{ème} trimestre par le solde de la scolarité.

Important

Compte tenu de l'âge des enfants et de leur sensibilité forte et pour les besoins de sécurité des enfants, il est nécessaire que chaque parent prenne des dispositions pour le respect scrupuleux des tranches d'écolage ainsi définies.

N.B : Les écoles primaires KOUVAHEY évoluent sous le régime de journée continue.



III- Tenue scolaire, Tenue de sport et Equipement

1- Tenue scolaire

- **Garçon** : Culotte kaki + chemise à carreaux verts + chaussures propres et fermées.
- **Fille** : Robe à carreaux verts + chaussures correctes, propres et fermées.
- **Tenue de sport** : (Voir liste des fournitures)

2- Equipement : La liste de fournitures sera fournie à l'inscription pour les nouveaux élèves et le jour de départ pour les grandes vacances pour les anciens élèves.

IV- Plateforme des parents d'élèves

Il est créé au sein de chaque école par la Direction Générale, une plateforme dédiée aux parents pour la transmission rapide et à temps réel des informations collectives à l'adresse de tous les parents.

A cet effet, les parents sont donc invités à renseigner le formulaire d'inscription **en fournissant les numéros de téléphone utiles tout en mettant en exergue les contacts WhatsApp appropriés lors des inscriptions.**

V- Prise en charge des enfants à l'arrivée à l'école.

Les parents ou tuteurs désignés sont invités à confier personnellement leur enfant au maître chaque matin.

Toute négligence en ce sens n'est pas acceptée et l'école KOUVAHEY décline toute responsabilité pour les cas des enfants lâchés au portail, **à la sauvette sans prise en charge effective. L'école décline toute responsabilité en cas de négligence dans l'exécution de cette prescription.**

VI- Initiation au bilinguisme par l'enseignement de l'Anglais

Classes concernées : Toutes les classes du primaire.

L'anglais devient une réalité dès l'école primaire et nous préparons ainsi nos élèves à être des élèves accomplis à travers une éducation de qualité, bilingue et ouverte sur le monde et où nos élèves cultivent une très forte capacité d'adaptation et excellent partout à travers tous les continents.

NB : Le dossier d'inscription au CEPD est exigible dès la mi-novembre. Les parents doivent l'apprêter pendant les vacances pour éviter tout retard.

- ***Le port du téléphone portable est formellement interdit à l'école. Tout téléphone saisi ne sera remis aux parents qu'à la fin de l'année scolaire. (Règles à tolérance zéro)***
- ***Toute répétition doit se faire dans le cadre familial. En cas de besoin, la Direction Générale invite les parents d'élèves à s'adresser exclusivement au chef d'établissement.***

VII- La Cantine scolaire est ouverte à tous les élèves mais il est obligatoire pour les Jardins - CI – CP1 – CP2

- Pour des raisons d'hygiène et de la qualité des menus compte tenu du bas âge des enfants, l'école met à la disposition des parents, une cantine scolaire **du lundi à vendredi** ;
- Les frais d'abonnement à la cantine s'élèvent à **2500 F par semaine** ou **10.000 F par mois** pour les **deux** récréations (deux repas par jour).

VIII- Transport

Le transport des élèves est assuré par les professionnels du transport de la maison à l'école et de l'école à la maison.

Pour les conditions de souscription notamment les frais selon le lieu de résidence de l'enfant **(voir la Direction Générale)**

- **Les frais de souscription sont payés à la caisse par prépaiement hebdomadaire ou mensuel**

Ensemble, nous construisons l'avenir de nos enfants.